



**A l'attention des bénéficiaires du
Revenu d'insertion**

Revalorisation du revenu d'insertion (RI) – indexation 2,5%

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser les barèmes des prestations sociales cantonales, dont le revenu d'insertion (RI). Cela devra permettre de soutenir plus largement les ménages aux ressources limitées et particulièrement touchés par l'évolution des prix.

Cette revalorisation a été fixée à un taux de 2,5%. Elle entre en vigueur le 1^{er} mars 2023 et est appliquée depuis le forfait RI de février 2023 pour vivre en mars 2023.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations, ainsi que votre décompte détaillant la prestation RI du mois de février 2023 pour vivre en mars 2023, nous vous invitons à vous adresser à votre gestionnaire de dossier qui vous le transmettra. Votre gestionnaire de dossier répondra également à toute question que vous pourriez avoir au sujet de cette revalorisation.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL RIVIERA
SITE DE MONTREUX

Dolores RONCERO CHAVAN
Directrice